



PORTE DE LA BAIE TOURISME

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
TENUE MERCREDI 20 JANVIER 2010 A 20:30
DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE D'ANGEY**

Présents:

Membres Catégorie A (Membres Actifs Bénévoles)

Louis SIMON (Angey)

Jean-Pierre LUCAS (Sartilly)

Christophe PAILLEY (Genêts)

Dominique GONTHIER (Saint-Jean-le-Thomas)

Membres Catégorie C (Représentants d'Associations)

Ange PETRA (OT Carolles)

Membres Catégorie D (CdC et Communes)

Catherine BRUNAUD RHYN (Communauté de Communes de Sartilly)

Dominique STÉRIN (Carolles)

Alain HOUEL (Genêts)

Laure MERCIER (St Jean le Thomas)

Nicole CLARAY (Sartilly)

Jean-Pierre. DEBON (Bacilly - Bocage)

Claudine GIARD (Champeaux - Bocage)

Absent: Olivier CLAPIN (SI Saint-Jean)

Invité présent : Thomas LEBERTRE (Communauté de Communes de Sartilly)

Ordre du jour:

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Bilan de la saison touristique2. Transformation en Office de Tourisme Intercommunal (OTI)3. Questions diverses |
|---|

Compte rendu

1. Bilan de la saison touristique

• ***Rappel des statuts***

La présentation, effectuée par Louis Simon, président de PBT, est introduite par un rappel de certains articles des statuts de l'association: article 4 (membres), article 13 (participation au Conseil), article 16 (pouvoirs du Conseil d'Administration), article 17 (fréquence des réunions du CA), article 18 (délibérations du CA), article 21 (financement) – voir copie des diapositives en annexe.

En ce qui concerne l'article 17, sa rédaction correspond à un article type et la fréquence des réunions indiquée ne correspond pas nécessairement aux besoins de l'association. Sa rédaction pourrait être révisée. En tout état de cause, une réunion aurait du être convoquée en 2009, ce qui n'a pas été fait.

- **Fréquentation 2008 – 2009**

GENÊTS		CAROLLES		SARTILLY		ST JEAN	
2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
9 901	9 200	6 326	6 113	379	671	2 356	2 761
10 000		6 500		1 000		3 000	

Genêts reste le point focal touristique de notre territoire, suivi par Carolles et St Jean le Thomas. La fréquentation est cependant en partie proportionnelle aux heures d'ouverture des différents bureaux.

Quelques chiffres clés: 3.000.000 de touristes par an au Mont Saint Michel, 1.250.000 qui visitent l'abbaye et 100.000 traversées de la baie au départ de Genêts. Notre territoire possède un potentiel qu'il nous appartient de faire fructifier.

Les tendances observées: décision tardive de nos visiteurs qui se décident souvent au dernier moment et utilisation croissante d'Internet pour préparer leurs séjours.

- **Actions de promotion réalisées en 2009**

- Réalisation et édition du guide des hébergements disponibles sur notre territoire
- Préparation du guide d'accueil, parution prévue pour la saison 2010
- Exposition itinérante de « la route des Belvédères et Montjoies » dans les 12 communes de la CdC.
- Préparation de la carte correspondante d'un livret pour les enfants qui devrait voir le jour en 2010
- Participation « physique » aux salons de Rennes, Lille, Paris et Lyon
- Maintenance et mise à jour du site Internet portedelebaie.com
- Participation au « Printemps Accueil » réunissant l'ensemble des OT du Sud Manche
- Participation aux activités de promotion locale à Carolles, Genêts, Sartilly et St Jean le Thomas lors de certaines animations
- Participation au WE du vent

Il est évident que le budget actuel de l'association, après avoir retiré les dépenses obligatoires (salaires, fonctionnement, ...) ne laisse qu'une faible marge de manœuvre pour des actions ambitieuses de promotion.

La participation aux salons doit être complétée par les divers salons en France et à l'étranger (Bruxelles) organisés par « Tourisme au pays de la Baies » avec les autorités touristiques régionales et nationales. Ces manifestations comprennent une promotion du Pays de la Baie en général, dont notre territoire fait partie, mais peu spécifique, en particulier en ce qui concerne les hébergements. Une réflexion devra être menée pour améliorer cet état de fait. Il est cependant évident que le budget de PBT ne permettra pas de prétendre participer isolément aux grands salons touristiques nationaux ou internationaux.

- **Finances**

Voir copie des diapositives présentées en annexe.

- Les subventions 2009 versées au titre des « conventions temps/argent » signées avec les communes représentent 35.500 € au lieu des 38.500 € qui auraient été nécessaires pour couvrir les heures effectivement payées. La persistance de ce déficit oblige l'association à économiser sur d'autres postes et à prélever sur ses fonds propres. Aujourd'hui viable pour maintenir des heures d'ouverture nécessaires, en particulier à Genêts, cette situation, si elle devenait durable, nécessiterait la fermeture à terme du bureau de Genêts, ce que PBT ne peut envisager (voir solution préconisée au point 2 de l'agenda).
- Les comptes provisoires 2009 font apparaître un total de 89.834 € comprenant une perte de 6.405 €, conforme au budget prévisionnel présenté lors de l'AG

du 27 avril 2009, à prélever sur les fonds propres de l'association dont le montant s'élève à ce jour à environ 50.000 €.

- **Remarques**

Lors de la discussion qui a suivi, il a été remarqué que, contrairement aux OT de St Pair ou de Jullouville, PBT ne prenait pas contact avec les hébergeurs du territoire afin de s'assurer de leurs disponibilités pour adapter ses actions de promotion.

Bien qu'il semble difficile de généraliser une telle démarche auprès de tous les logeurs, il y a là matière à réflexion pour la saison qui s'annonce, au minimum en ce qui concerne les hébergeurs professionnels.

2. Transformation en Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Rappel de l'article 1 des statuts : « *L'association a vocation à devenir Office de Tourisme ...* ».

Par ailleurs, à l'occasion des vœux de la Communauté de Communes, son Président a indiqué qu'*en 2010, la Communauté de Communes mènera une réflexion avec Porte de la Baie Tourisme pour créer un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) afin de renforcer le tourisme sur son territoire.*

En tenant compte de l'expérience acquise, dans la continuité du travail commencé et avec le même esprit de coopération que celui qui a régné depuis la création de PBT pour la réalisation de ses missions de promotion, d'accueil, de renseignements et d'animation, l'association estime urgent d'engager cette réflexion (OTI) pour une réalisation dès 2010.

La transformation de PBT en OTI permettrait en outre à la commune de Genêts de justifier de la présence d'un OT sur son territoire.

En outre, pour assurer valablement ses missions et planifier ses activités, PBT ne peut continuer à fonctionner sur la base de budgets déficitaires et doit pouvoir compter sur un financement pérenne couvrant ses besoins.

Les prévisions budgétaires minimales pour 2011 (voir chiffres présentés en annexe) font apparaître un besoin total de subventions aux environs de 100.000 €. Ces prévisions, avec des salaires représentant plus de 70% des charges, sont établies dans la continuité du fonctionnement actuel et ne prennent pas en compte:

- Le budget nécessaire à la mise en œuvre du Schéma Directeur
- L'ouverture éventuelle de nouveaux points *i*, permanents ou saisonniers, qui s'avèreraient souhaitables

Souhaits exprimés

- Transformation de PBT en un OTI fédérateur, reconnu comme tel sur tout le territoire de la CdC par les autorités administratives, conservant son caractère associatif.
 - Sous la forme d'un « *OT de Pôle(?)* » exerçant la compétence promotion déléguée par la CdC sur tout le territoire et la compétence accueil et renseignements par délégation des deux OT existants (Carolles et Saint Jean le Thomas) et des autres communes du territoire. Ce type d'organisation reste à être validée par les autorités administratives.
 - Sous toute autre forme permettant à la fois de conserver le caractère associatif et la reconnaissance de PBT comme OTI par les autorités administratives.
- La mise en place d'un financement global et pérenne au niveau de la CdC (taxe de séjour ?).

Les modalités pratiques restant à discuter à l'occasion des étapes indiquées ci après.

Étapes considérées

- Délibération(s) de la CdC sur le principe de la transformation de PBT en OTI, délibération(s) de confirmation sans doute nécessaires des communes. Ce qui impliquerait:
 - Délégation des compétences accueil et renseignements à PBT sur tout le territoire.
 - Délibération de la CdC sur le mode de financement (Taxe de séjour ?)

- Nota. Thomas Lebertre indique qu'il ne serait pas nécessaire de voter un transfert de compétences pour instaurer une taxe de séjour intercommunale. Cependant, il semble peu réaliste de laisser les compétences accueil et renseignement au niveau des communes si on leur retire les moyens de les financer (taxe de séjour)
- Signature de la (ou des) convention(s) nécessaire(s) avec l'OTI: missions (compétences) et financement
- Lancement de la procédure de classement en OTI
- Choix du « Bureau Principal » de l'OTI : Sartilly, Genêts ou ... A décider le moment venu sachant qu'une préférence pour Genêts semble avoir émergé de la discussion. Le « siège social » pourrait être maintenu à Angey, à voir également le moment venu
-

Taxe de séjour

L'instauration d'une taxe de séjour intercommunale semble représenter la meilleure formule pérenne pour supporter un OTI.

Une simulation sur la base de données 2005/2006 (3.500 lits du secteur marchand) permet d'estimer les recettes entre 60.000 € et 120.000 € par an sur le territoire. Une actualisation sommaire de ces données conforte cette fourchette.

Dans l'hypothèse de l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale, il faudra également décider de sa forme : au réel ou au forfait.

CONCLUSIONS

La majorité des participants au Conseil d'Administration étant des élus locaux, il a été décidé de ne pas voter de motion formelle, la suite à donner étant du ressort de la CdC et des communes. La mention ci après représente un consensus entre les participants.

Porte de la Baie Tourime confirme sa volonté de continuer à assurer la gestion du tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes de Sartilly Porte de la Baie. Dans cette perspective, le Conseil d'Administration reconnaît le besoin de transformer l'association en Office de Tourisme Intercommunal dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne le financement du futur OTI, il n'est pas dans le rôle de PBT d'en décider. Cependant, à l'exception d'un membre qui exprime son opposition ferme à l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale, un consensus semble exister pour que ce sujet soit abordé au sein de la Communauté de Communes.

3. Questions diverses

Une présentation PowerPoint sur la problématique de la transformation de PBT en OTI et l'instauration d'une taxe de séjour intercommunale, préparée indépendamment par Dominique Gonthier comme un document de travail destiné à alimenter les discussions et les décisions à prendre sur le sujet, est mise à la disposition de tous sur demande.

Nota

Un compte rendu informatique avec une copie des diaporamas présentés est mis à disposition sur le site de la Communauté de Communes ainsi que sur le site de Saint-Jean-le Thomas (rubrique Associations) :

<http://www.portedelabaie.com/fr/tourisme.html>
http://www.saintjeanlethomas.com/Porte-de-la-Baie-Tourisme_a200.html